



N° 0692 /MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SAUA/DAUE/SA

Cotonou le, 15 juin 2026

# COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en charge de la Formation Technique communique :

L'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) en partenariat avec le Complexe horticole d'Agadir-Ait Melloul (CHA) met à la disposition du gouvernement béninois une (01) bourse d'étude pour le cycle de master en **Aménagement Paysager Durable et Réhabilitation des Espaces Dégradés** pour une durée de 02 ans, au titre de l'année académique 2026-2027.

Les bénéficiaires de ladite bourse sont astreints aux obligations suivantes :

✓ **Au Bénin**

Se conformer strictement aux prescriptions de la nouvelle orientation de gestion des bourses étrangères à savoir :

- s'engager solidairement avec les parents à supporter pendant toute la durée de la formation, un complément de bourse de cinquante mille (50 000) francs CFA par mois à envoyer directement au bénéficiaire de la bourse et transmettre la preuve au mail du secrétariat ([secretariat.dbau@gouv.bj](mailto:secretariat.dbau@gouv.bj)) de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) après chaque opération.

✓ **Au Maroc**

- Se conformer strictement aux lois en vigueur dans le pays ;
- s'engager à souscrire à une assurance maladie dans le pays d'accueil ;
- accepter de poursuivre les études dans la filière de formation retenue par la Partie marocaine.

## I- Conditions d'admission

- Être titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent avec la mention Assez-bien au moins dans les spécialités suivantes :
  - architecture du paysage ;
  - aménagement des espaces verts ;
  - biologie ;
  - urbanisme ;
  - environnement ;
  - écologie.
- avoir les prérequis pédagogiques suivants :
  - aménagement paysager (conception paysagère, projet de paysage, etc.) ;
  - connaissance des végétaux ;
  - infographie paysagère (logiciels : AutoCAD, Photoshop, Illustrator, etc.) ;
  - Dessin et représentations graphiques.

## II- Dossier de candidature

- 1- un (1) formulaire de candidature (joint au présent communiqué) ;
- 2- une (1) lettre de motivation précisant la filière choisie ;
- 3- une (1) copie légalisée de l'attestation du baccalauréat ;
- 4- une (1) copie légalisée du relevé des notes du baccalauréat ;
- 5- une (1) copie de l'acte de naissance sécurisé ;
- 6- un (1) extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois à la date de clôture du dépôt des dossiers ;
- 7- deux (2) photos d'identité récentes ;
- 8- une (1) photocopie du passeport ou la carte d'identité biométrique ou la carte d'identification personnelle ;
- 9- un (1) Curriculum Vitae précisant le numéro de téléphone et l'adresse électronique ;
- 10- une (1) copie certifiée conforme des diplômes universitaires obtenus ;
- 11- une (1) copie certifiée conforme du relevé des notes des études universitaires ;
- 12- un (1) portfolio (obligatoire uniquement pour les étudiants qui ont suivi des études en architecture du paysage et en aménagement des espaces verts) ;

- 13- l'original du certificat médical délivré par un médecin assermenté inscrit dans l'ordre des médecins du Bénin attestant que le candidat est vacciné et est indemne de toute maladie contagieuse, et justifiant qu'il est apte physiquement et mentalement à suivre la formation ;
- 14- l'original de la quittance de 5 000 FCFA des frais d'étude de dossier, payable au Trésor Public sur le compte : **BJ6600100100000010156674** - DBAU.

La date limite de dépôt de dossier à la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) est fixée au **lundi 22 juin 2026 à 12 heures 00 minute.**

**NB :**

- Le dossier de candidature doit être constitué en deux (02) exemplaires, chacun inséré dans une chemise dossier. Ces deux chemises devront ensuite être réunies dans une chemise dossier cartonnée à rabat de couleur jaune ;
- pour toute information complémentaire, les candidats sont invités à écrire à l'adresse électronique suivante : [contact@cha-agadir.ma](mailto:contact@cha-agadir.ma) ;
- les candidats ayant obtenu leur diplôme à l'étranger doivent joindre l'authenticité et l'équivalence du diplôme ;
- les candidats titulaires d'un diplôme d'une université privée doivent fournir leur diplôme cosigné par les MESRS ou le diplôme de l'examen national ;
- les dossiers incomplets ou non conforme seront systématiquement rejetés.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche Scientifique en charge de la Formation  
Technique et P.O.



*Alda Lidwine GNANSOUNOU GLELE*  
Secrétaire Générale du Ministère p.i.